

## AGENCE BABEL

### CONDITIONS GENERALES DES PROGRAMMES SCOLAIRES

#### 1. INSCRIPTION

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales de l'Agence Babel (« AB ») et le règlement de l'école et/ou de l'organisme de placement à l'étranger ou en Suisse (« le partenaire »).

1. **Inscription** : remplir le dossier et l'envoyer à l'agence. Il doit être signé et accompagné des documents annexes demandés.
2. **Taxe d'inscription** : votre inscription sera valable une fois la taxe d'inscription de CHF 500 reçue (non-remboursable en cas d'annulation). Si le programme choisi est complet, AB vous remboursera la totalité des frais d'inscription.
3. **Coordonnées bancaires** : AGENCE BABEL, UBS 1260 NYON  
IBAN : CH630024024043004901F. Pour les paiements postaux : CCP 80-2-2

#### 2. CONFIRMATION ET ETAPES DE L'ORGANISATION DU SEJOUR

Le contrat entre vous et AB est conclu par la confirmation écrite de l'agence. Les prix sont dans la monnaie du pays de séjour sauf indication contraire.

1. **Confirmation** : après réception de votre dossier d'inscription et de la taxe d'inscription, vous recevrez la confirmation officielle d'acceptation au programme ainsi que la facture de l'agence (en monnaie du pays de séjour) dans les 2 semaines.
2. **Réservation de la place** : suite à la confirmation de participation au programme et afin de réserver une place (école et famille d'accueil ou internat), AB vous demande un acompte de CHF 2'500 pour un placement dans une école publique et CHF 6'000 pour un placement dans une école privée.
3. **Paiement du solde** : environ 2 mois avant la date de départ, AB vous enverra la facture du solde en francs suisses avec un délai de paiement de 10 jours ; si le pays de destination et la durée du programme requiert un visa, le paiement du solde sera demandé environ 4 mois avant le départ.  
AB applique le taux de change de l'UBS du jour de l'émission de la facture majoré de 2 à 3 centimes afin de compenser toute variation du taux de change. En cas de différence du taux de change (avec majoration) de plus de 2 centimes entre la date de la facture et la date de réception du paiement, la différence est à la charge du client.  
Si l'inscription est reçue moins de 10 semaines avant le départ, la facture sera émise directement en francs suisses. Ce montant est fixe et ne pourra être réévalué.  
Dans certains cas, le solde peut être demandé avant (voir le document « Procédure de paiement » spécifique à chaque destination).
4. **Vols/Train** : dès réception de la confirmation, vous pouvez réserver les billets d'avion ou de train et communiquer l'horaire d'arrivée à l'agence. Veuillez vérifier les indications sur le jour et l'heure d'arrivée et de départ pour votre programme. En cas de doute, contactez l'agence.
5. **Logement** : en cas de placement en familles d'accueil, vous recevrez l'adresse de celle-ci quelques semaines avant votre départ et une fois que l'agence a reçu votre paiement.
6. **Non-paiement** : si le montant total n'est pas reçu dans le délai mentionné sur la facture, votre réservation peut être annulée par AB, tout en appliquant les conditions d'annulation spécifiques au programme (voir point 7).
7. **Séjours dans la zone euros** : vous avez la possibilité de payer l'acompte et le solde en euros si vous nous communiquez ce choix lors de l'inscription. Acompte : EUR 2'500 pour un placement dans une école publique et EUR 6'000 pour un placement dans une école privée. Paiement du solde : environ 2 mois avant la date de départ, AB vous enverra la facture en euros avec un délai de paiement de 10 jours.

#### 3. DELAI D'INSCRIPTION

1. **Pour un début à la rentrée** : 3 mois avant la fin de l'année scolaire précédente.
  2. **Pour un début durant l'année scolaire** : 3 mois avant le début du programme.
- Une inscription hors délai peut être possible sur demande et si le partenaire l'accepte.

#### **4. FRAIS**

Les frais suivants sont facturés par AB pour ses différents services :

1. **Taxe d'inscription** : CHF 500.
2. **Demandes express** (si le délai d'inscription est dépassé): CHF 100 supplémentaire.
3. **Assistance avec la demande de visa** : montant variable selon le pays de destination et la nationalité du participant. Le client peut mandater AB pour sa demande de visa. AB ne prend aucune responsabilité en termes de délai de délivrance ou de refus de la demande.
4. **Frais supplémentaires** : AB se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires (selon le temps de travail nécessaire) dans les cas suivants : si AB doit intervenir durant le séjour afin de régler un problème lié à une information qui n'a pas été mentionnée dans le dossier d'inscription ; pour toute intervention qui dépasserait le cadre habituel de ses prestations.

#### **5. MODIFICATION DE RESERVATION**

Toute modification de réservation (dates, cours, logement, etc.) effectuée après l'inscription donne lieu à des frais d'agence supplémentaires selon le temps de travail nécessaire.

#### **6. MODIFICATIONS DE PRESTATIONS**

Si le partenaire modifie une de ses prestations (prix, cours, emploi du temps, hébergement, etc.), AB se trouve dans l'obligation de modifier celle-ci. Si le prix augmente de plus de 10%, vous avez le choix de reconsidérer votre inscription.

Si un événement imprévu survient indépendamment de notre volonté (par exemple, événement naturel ou cas de force majeure), AB ne peut être tenu responsable de l'annulation d'un programme par le partenaire. La taxe d'inscription est non-remboursable et les frais du programme seront remboursés selon la décision du partenaire face à cet imprévu. AB se réserve également le droit de garder des frais d'annulation qui couvrent le travail effectué par l'agence.

#### **7. ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Toute annulation avant le départ doit être communiquée à l'agence le plus rapidement possible par courrier recommandé. AB ne rembourse pas la taxe d'inscription. Pour le remboursement des frais restants, les conditions d'annulation de l'agence propres à chaque destination s'appliquent (voir le document « Conditions d'annulation et de remboursement » de votre destination en annexe). La date prise en compte pour le calcul du remboursement est le jour de réception du courrier recommandé. Dès qu'AB reçoit le remboursement du partenaire, il transfère sur le compte du client le montant en devises converti en francs suisses au taux de change du jour du remboursement.

#### **8. ETUDIANTS MINEURS**

AB fournit aux parents une lettre type pour les mineurs qui voyagent sans accompagnant adulte. Selon le pays de séjour, les signatures des parents doivent être attestées par un notaire.

#### **9. RESPONSABILITÉ**

AB décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies par les partenaires.

#### **10. RÉCLAMATION**

Toute réclamation doit parvenir par écrit à l'agence jusqu'à 30 jours après la date de fin du programme.

#### **11. GARANTIE**

Dès réception du montant total de votre séjour, AB s'engage en toutes circonstances à verser le montant dû au partenaire.

#### **12. FOR JURIDIQUE**

Seules les dispositions de droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et AB. Le for juridique est à Nyon (Vaud).

#### **13. ORGANISATION**

Agence Babel est une entreprise individuelle inscrite au registre du commerce.